



Traduction de l'italien.

Extrait du registre des actes de naissance
de la ville de Caltagirone.

Número d'ordre 684. - Giangreco Eldelina,

L'an mil huit centt Soixante seize,
et le quinze septembre, à neuf heures
du matin et vingt minutes, à la maison
commune de Caltagirone,

Devant moi Chevalier Michel Chiaravita,
syndic (maire)

Officier de l'Etat Civil de la Commune
de Caltagirone, a comparu Sahatore Gian-
greco, médecin, âgé de quarante ans, domi-
cilié à Caltagirone, lequel m'a déclaré
qu'à huit heures sept minutes du matin
du douze courant, du mois — sans
la maison sise rue Saint-Jacques, N° cin-
quante, de la dame Carolina Olzotina,
sa femme, ~~centième~~, vivant avec lui, est né
un enfant de sexe féminin, qu'il me présente
et à qui il donne le nom de "Eldelina",
Rosalie, Françoise et Giacomina.

Et ce qui est dessus déclaré et à ce

même acte, se sont présentés comme témoins
Ignazio Milazzo, âgé de quarante et un
ans, rentier, Francesco Laroza, âgé de quarante
neuf ans rentier, tous deux résidant en cette
Commune; et sous le présent acte soumis aux
intéressants, ils ~~se~~ ont tous sousignés avec
moi:

Salvatore Giangreco, Ignazio Milazzo, Francesco
Laroza.

Copie conforme à l'original, délivrée aujourd'hui
à Caltagirone, le dix sept juillet 1891.

L'officier de l'Etat Civil,

Signé: S. Valaro.

En marge on lit: Le 17 juillet 1891. - Enregistré au
N° 473. - Reçu une lire et dix centimes.

Le sous-secrétaire Signé: illisible. - L'Employé de
la Commune Signé: F. Laroza.

On dos on lit Vu pour légalisation de la signature
du sieur S. Valaro, officier de l'Etat Civil de Caltagirone,
le 17 juillet 1891. - Le Président Bartoli.

Vu au ministère de Justice et de Grâces pour la légali-
sation de la signature du Président Bartoli.

Rome le trois août 1891. - L'officier chargé: ..illisible
Ministère des Affaires ~~Extérieures~~ ~~Strangères~~. On atteste l'authen-
ticité de la signature du sieur Cantoni.

Rome le 4 août 1891
Par ordre du ministre Signé illisible

Pour traduction conforme

Coût: deux francs

Fait le 14 juin 1901

L'Interprète Commis

M. J. J. J.

Vu par la législation de ^{la signature de} M. Bijaoui
interprète commis, approuvé à Paris.

Fait le 14 juin 1901

Le Vice Consul de France

[Signature]

[Signature]

